

### 7.3.3 CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS

Le tableau ci-après présente de façon synthétique les délégations de compétence et autorisations d'augmenter ou réduire le capital social en vigueur à la date de dépôt du présent document de référence, accordées par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2018 au Conseil d'administration, et leur utilisation au 31 décembre 2018 :

#### État des autorisations adoptées par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2018

Titres concernés/type d'émission	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal d'augmentation ou de réduction de capital (en millions d'euros)	Utilisation des autorisations (en millions d'euros)
<b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</b>	26 mois 15 juillet 2020	365 <sup>(1)</sup>	néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues			
<b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</b>	26 mois 15 juillet 2020	290 <sup>(1)</sup>	néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues			
<b>Délégation de compétence au Conseil pour procéder à des offres par placement privé <sup>(2)</sup> avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</b>	26 mois 15 juillet 2020	290 <sup>(1)</sup> et 20 % du capital social par an	néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues			
<b>Autorisation du Conseil, en cas d'augmentation de capital, par voie de placements privés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer librement le prix d'émission</b>	26 mois 15 juillet 2020	10 % du capital par période de 12 mois	néant
<b>Autorisation du Conseil pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</b>	26 mois 15 juillet 2020	15 % du montant de l'émission initiale <sup>(1)</sup>	néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues			
<b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres</b>	26 mois 15 juillet 2020	1 000	néant
<b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital en rémunération d'une offre publique d'échange initiée par la Société</b>	26 mois 15 juillet 2020	145 <sup>(1)</sup>	néant
<b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature <sup>(3)</sup></b>	26 mois 15 juillet 2020	10 % du capital de la Société dans la limite de 95 <sup>(1)</sup>	néant
<b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital au profit des adhérents de plans d'épargne</b>	26 mois 15 juillet 2020	15	néant
Émissions réservées au personnel			
<b>Délégation de compétence au Conseil à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</b>	18 mois 15 novembre 2019	10	néant
<b>Autorisation du Conseil pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues</b>	26 mois 15 juillet 2020	10 % du capital par période de 24 mois	néant

(1) Le plafond nominal global d'augmentation du capital social de 365 millions d'euros prévu par la 13<sup>e</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale du 15 mai 2018 s'applique à toutes les augmentations de capital, à l'exception des augmentations de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres et des augmentations de capital réservées au profit d'adhérents de plans d'épargne.

(2) Offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement aux personnes fournissant des services d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ou à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre.

(3) Article L. 225-147 du Code de commerce.